

# INTERDISTRICTS FUTSAL U16-U17

Saison 2024-2025

Date : mardi 25 Février 2025

Lieu : Gymnase des Bourroches - 50 bd Eugene Fyot - 21000 Dijon

RDV : 12h00

Début :13h00 Fin : 17h00

Convocations : 10 joueurs dont 2 GB

Responsable : A. ARCHAMBAULT

Encadrement : S.LUCAS



District de la  
Nièvre de  
football



	<u>CLUB/ENTENTE</u>	<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>Né LE</u>
		Joueurs U16		
1	A.S.A. VAUZELLES	BOUCHRI	YANISS	21/05/2009
2	A.S.A. VAUZELLES	GANDOLFI	GASPARD	18/02/2009
3	F.C DECIZE	JAXEL	LENY	18/11/2009
		Joueurs U17		
4	A.S.A. VAUZELLES	BOUCHRI	ILIES	24/02/2008
5	A.S. GARCHIZY	GRANDJEAN	LOIS	31/08/2008
6	COSNE U.C.S. FOOTBALL	ANGO OTAM	AYMERIC	08/04/2008
7	COSNE U.C.S. FOOTBALL	LEBAS	MATHEO	21/03/2008
8	F.C. NEVERS	SAJID	ELYES	21/05/2008
9	F.C DECIZE	DEPESSEVILLE	LENY	17/06/2008
10	F.C DECIZE	RIBET	SYLVAIN	25/01/2008

## Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

**Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique , nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs.**

**En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la Commission Technique et Jeunes (section PPF).**